



FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Comité Régional de Bretagne

Départements des Côtes d'Armor, du Finistère,
d'Ille et Vilaine et du Morbihan

Déclaration Liminaire comité régional FCPE Bretagne

Conseil Académique de l'Éducation Nationale en Bretagne

28 novembre 2024

Madame la Vice-Présidente,
Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Académique de l'Éducation Nationale,

Le comité régional FCPE Bretagne souhaite aborder 5 points cruciaux qui affectent l'École de la République en Bretagne.

Tout d'abord, **le financement des établissements scolaires en Bretagne** suscite des préoccupations croissantes du fait des choix faits par les élus locaux et par l'Éducation nationale pénalisant régulièrement les écoles publiques et leurs élèves et du fait du manque de moyens affiché pour l'école publique alors que les écoles privées confessionnelles sont largement soutenues. Choix des options, choix des filières professionnelles, choix des spécialités, transports, tarifs cantine, horaires du périscolaire, entretien et construction des bâtiments : la présence massive des établissements privés confessionnels engendre une concurrence déloyale à l'encontre du public, compromettant ainsi l'égalité des chances pour tous les élèves, la laïcité et la liberté de choisir l'école publique.

En effet, les établissements privés, souvent bénéficiaires de ressources financières supplémentaires, attirent, surtout dans les villes, des élèves issus de milieux plus favorisés, laissant les établissements publics avec des moyens restreints pour répondre aux besoins de l'ensemble des élèves. La FCPE plaide donc pour une révision des mécanismes de financement afin d'assurer une véritable mixité sociale et scolaire. L'objectif est de garantir un accès uniforme à une éducation de qualité pour chaque élève, indépendamment de son milieu socio-économique et d'atténuer les inégalités persistantes dans notre système éducatif.

La question de la **gratuité des manuels scolaires** revêt une importance cruciale dans notre région. Actuellement, le coût des manuels constitue un fardeau financier considérable pour de nombreuses familles bretonnes, ce qui peut dissuader certains élèves d'accéder à un matériel pédagogique adéquat. En prenant en charge ces frais, la Région allégerait non seulement le poids financier pesant sur les familles, mais garantirait également que tous

les élèves aient accès aux outils nécessaires à leur réussite académique. La gratuité des manuels ne devrait pas être une option, mais un droit fondamental, promouvant l'égalité des chances et encourageant la réussite scolaire pour tous. La FCPE Bretagne regrette fortement la décision de la Région de ne plus financer le pass ressources pédagogiques pour les lycées publics.

Par ailleurs, les **relations entre l'Éducation Nationale et les parents d'élèves** se sont considérablement détériorées ces dernières années. Ce climat de méfiance est souvent exacerbé par un manque de communication et d'écoute entre les deux parties et par des présupposés néfastes à la qualité du dialogue. Il est important de rappeler le rôle central des représentants de parents dans la co-éducation. Ces représentants jouent un rôle clé dans la défense des intérêts des élèves. Leur consultation doit impérativement être intégrée dans le processus décisionnel.

La FCPE Bretagne insiste ainsi fortement sur la nécessité de respecter la démocratie scolaire, qui est la seule voie capable d'apaiser les tensions actuelles. Un dialogue ouvert et respectueux des personnes et des fonctions entre tous les membres de la communauté éducative est essentiel pour construire un climat serein propice à l'épanouissement des élèves, à l'amélioration continue du système éducatif, au développement de l'école publique, au respect de ses missions.

La FCPE Bretagne demande donc que cessent des pratiques courantes qui altèrent la qualité de ce dialogue : choix des représentants de parents par le directeur d'école ou le chef d'établissement, organisation par l'école d'une liste concurrente à la liste présentée par l'association des parents d'élèves, non-respect des règles électorales, absence de boîte aux lettres et de panneau d'affichage accessibles aux parents, non distribution des bulletins d'adhésion de la fédération, refus de communiquer les coordonnées des parents ayant donné leur accord aux associations de parents d'élèves, censures des comptes-rendus, méfiance a priori à l'égard des parents, ...

Informés et formés, présents dans les instances de consultation, les parents FCPE sont pourtant à même de jouer leur rôle de représentants des parents et de médiateurs et de résoudre, par le dialogue, la majorité des situations problématiques.

De plus, nous souhaitons également porter à votre connaissance **les 20 mesures proposées** par la FCPE pour améliorer notre système éducatif que vous retrouverez sur le site de la FCPE. Ces mesures ont été élaborées en réponse aux défis contemporains auxquels notre école fait face, notamment en matière de soutien aux élèves en difficulté et d'amélioration des conditions d'enseignement. Elles incluent des propositions concrètes telles que la réduction des effectifs par classe et le renforcement du soutien psychologique pour les élèves en détresse. La FCPE demande une concertation nationale sur ces propositions et une convention citoyenne sur l'éducation afin de garantir que toutes les voix soient entendues dans le processus décisionnel. Une telle concertation est essentielle pour construire

un consensus autour des solutions à apporter aux problèmes actuels de notre système éducatif.

Enfin, la FCPE exprime à nouveau son **opposition à la réforme "Choc des Savoirs"** ainsi qu'à l'instauration de l'épreuve de mathématiques anticipée en première. Cette réforme ne fera qu'accentuer les inégalités entre élèves en créant des groupes de niveau qui stigmatiseront certains élèves tout en favorisant d'autres. Nous tenons à souligner qu'une avancée significative a eu lieu le 19 novembre dernier, lorsque le rapporteur public du Conseil d'État a recommandé l'annulation des groupes de niveau au collège, suite aux recours déposés par la FCPE et divers syndicats. Cette décision constitue une victoire pour l'ensemble de la communauté éducative, qui aspire à une approche plus équitable et inclusive dans l'éducation. Il est impératif de continuer à défendre une éducation qui valorise chaque élève sans distinction.

En guise de conclusion, le comité régional FCPE Bretagne souhaiterait rappeler les valeurs fondamentales qui orientent ses actions et réflexions dans le domaine éducatif :

L'égalité : La FCPE prône l'égalité d'accès à l'éducation pour tous les citoyens, indépendamment de leur origine socio-culturelle ou économique. Elle lutte contre toute discrimination. Elle considère que le service public doit garantir cet accès à la santé, à l'éducation, à la culture, et plus encore.

La Laïcité : L'école de la République est définie comme un espace laïque où tous les enfants, quelles que soient leurs croyances ou origines, peuvent apprendre ensemble dans le respect mutuel.

La gratuité : La FCPE insiste sur le principe de gratuité de l'éducation publique, affirmant que l'instruction doit être accessible sans frais pour les familles. Cela inclut l'absence de droits d'inscription et de contributions financières pour les activités scolaires obligatoires. Cela inclut aussi la gratuité des ressources pédagogiques et la gratuité des transports scolaires.

La citoyenneté : La fédération met l'accent sur l'éducation à la citoyenneté, soulignant que chaque enfant doit être préparé à devenir un citoyen actif et responsable. Cela implique le développement de compétences telles que l'esprit critique et la solidarité.

La coéducation : La coéducation est vue comme un partenariat entre les familles et les éducateurs. La FCPE soutient que les parents doivent jouer un rôle actif dans le système éducatif pour le bien-être des enfants.

Ces valeurs essentielles guident notre Fédération de parents, qui s'engage à défendre un service public d'éducation inclusif et équitable, tout en promouvant une communauté éducative où chaque acteur a sa place.

Nous vous remercions de votre attention.